



N° 046 /MEFCP/DIRCAB/CM\_EF

**DECISION N° 046**

**PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DE LA SOUS COMMISSION  
D'EVALUATION DES OFFRES CHARGEE D'APPUYER LA COMMISSION  
INTERMINISTERIELLE D'ATTRIBUTION DES PERMIS  
D'EXPLOITATION ET D'AMENAGEMENT**

=====

**LA MINISTRE DES EAUX, FORETS, CHASSE ET PECHE**

- Vu La Loi n° 13.001 du 18 juillet 2013, portant Charte Constitutionnelle de la Transition;
- Vu La Loi n° 08.022 du 17 octobre 2008, portant Code Forestier de la République Centrafricaine ;
- Vu Le Décret n° 14.269 du 10 août 2014 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement de Transition ;
- Vu Le Décret n° 14.289 du 22 août 2014, portant nomination des Membres du Gouvernement de Transition et ses modificatifs subséquents;
- Vu Le Décret n°15.189 du 15 mai 2015, portant organisation et fonctionnement du Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche, et fixant les attributions du Ministre ;
- Vu Le Décret 09.118 du 28 avril 2009 fixant les modalités d'attribution des permis d'exploitation et d'aménagement ;
- Vu La Note de Service n°0198/MEFCP/DIRCAB/CM-EF du 19 mars 2015 portant désignation des Membres de la Commission Interministérielle d'Attribution des Permis d'Exploitation et d'Aménagement (CIMA) ;
- Vu Le Procès-verbal du 16 juin 2015 de la Commission Interministérielle d'Attribution des Permis relatif à la désignation des membres de la Sous-Commission d'Evaluation des offres ;

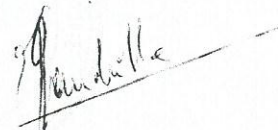
## DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : En application de l'article 10 du Décret n°09.118 du 28 avril 2009 fixant les modalités d'attribution des permis d'exploitation et d'aménagement, sont désignées membres de la Sous Commission d'Evaluation des Offres (SCE) chargée d'appuyer la Commission Interministérielle d'Attribution des Permis, les personnalités citées ci-dessous :

- **Président** : M. Yves YALIBANDA, Chargé de Mission en matière des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche ;
- **Rapporteur** : M. David OUANGADO, Directeur Général des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche par intérim;
- **Membres** :
  - M. Abel ALAFEÏ, Directeur Général de la Coordination des Structures Déconcentrées au Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche ;
  - M. Mamadou LAMINE, Directeur du Compte d'Affectation Spéciale pour le Développement Forestier ;
  - M Georges NGASSE, Directeur Général de l'Agence de Gestion Durable des Ressources Forestières (AGDRF);
  - M. Amon LOUGO-DINO, Représentant le Ministère de l'Administration du Territoire, de la Décentralisation et Régionalisation ;
  - M. Francisco Hornaer PADA, Directeur des Etudes à la Direction Générale des Marchés Publics.
  - Joseph Désiré MBANGOLO, Secrétaire Technique Permanent APV FLEGT.

**Article 2** : La présente Décision qui prend effet à compter de la date de sa signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera enregistrée et communiqué partout où besoin.

Fait à Bangui, le 23 JUIN 2015



**Isabelle GAUDEUILLE**